

Mairie 1 Place de la Mairie  
SAINT MARTIN LE VIEUX  
87700

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N°2026/35 EN DATE DU 07/09/2026**

**Nombre de Conseillers**

En exercice : 15  
Présents : 14  
Représentés : 00  
Votants : 14  
Exprimés : 14  
Pour : 14  
Contre : 00  
Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le lundi 7 septembre 2026, à 20h, à la Mairie, selon la convocation en date du 1<sup>er</sup> septembre 2026, sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien DELOMENIE.

**Présents :** Mmes GIROIR. DUBARRY. BAYLE. ESCALIER. VIROULET GERLOT. RABIER. MARCILLAUD  
Mrs LAVALADE. ANTOINE. DELOMENIE. JOUHANNEAU. PETILLON. MERIGOT. BORDAS

Madame Céline VIROULET GERLOT a été élue secrétaire de séance.

**DESIGNATION DE DEUX DELEGUES A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE**

Monsieur le maire explique que la communauté de communes du Val de Vienne a créé par délibération le 18 avril 2026 la commission locale pour l'évaluation des charges transférées (CLECT). Il rappelle que la CLECT sert à évaluer les transferts de charges entre les communes membres et l'intercommunalité, afin de neutraliser les impacts financiers de ces transferts par l'ajustement des attributions de compensation.

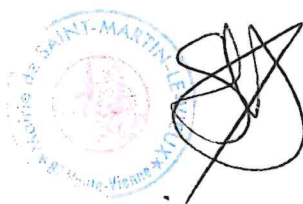
Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant.

Monsieur Sébastien DELOMENIE et Madame Florence DUBARRY ayant souhaité remplir ces fonctions, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, les désigne comme délégués titulaire et suppléant dans l'ordre précité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;  
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,  
Sébastien DELOMENIE

Le secrétaire de séance,  
Céline VIROULET GERLOT



Affichée le  
Transmise à la préfecture le